



Référence : RS RD1
N° : T-C-2026-07-134

ARRETE TEMPORAIRE

PROLONGATION de l'arrêté initial du 01 juillet 2026

portant réglementation de la circulation sur :
la route départementale 1
la commune de SION-LES-MINES

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4 ;

VU le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

VU l'instruction interministérielle en vigueur sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie, signalisation temporaire ;

VU le règlement de voirie en vigueur du Département de Loire-Atlantique ;

VU l'arrêté initial portant le N°: T-C-2026-07-001 en date du 01 juillet 2026 ;

VU l'avis favorable du Maire de SION-LES-MINES du 03 juin 2026 ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale 1 afin de permettre la mise en oeuvre d'enduits d'usure.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les dispositions contenues dans l'article 1 de l'arrêté initial sont modifiées comme suit : La circulation routière sera interdite sur la route départementale 1 classée RDL2 entre les PR 0 + 66 et 3 + 389* sur le territoire de la commune de SION-LES-MINES.

du lundi 15 juin 2026 au vendredi 31 juillet 2026

La restriction s'appliquera sur la section courante sur l'ensemble de la chaussée.

Toutefois, l'accès sera autorisé pour les Services de secours, Riverains, Transports scolaires.

La restriction sera maintenue 24h/24.

ARTICLE 2

La circulation depuis SION-LES-MINES sera déviée par:

- Route départementale RD34
- Autres voies départementales (56,85,53,49,35) 35 D0054
- Autres voies départementales (56,85,53,49,35) 35 D0052
- Autres voies départementales (56,85,53,49,35) 35 D0057

La circulation vers SION-LES-MINES sera déviée par:

- Autres voies départementales (56,85,53,49,35) 35 D0057

* Coordonnées GPS : RD1 de 47.762649,-1.614638 à 47.738413,-1.590903

- Autres voies départementales (56,85,53,49,35) 35 D0052
- Autres voies départementales (56,85,53,49,35) 35 D0054
- Route départementale RD34

ARTICLE 3

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par le service aménagement de la Délégation Châteaubriant.

ARTICLE 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera affiché en mairie de la commune de SION-LES-MINES et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

ARTICLE 6

Le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,
Le Maire de la commune de SION-LES-MINES,
Le Commandant du groupement de gendarmerie de COB Nozay,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NOZAY

Le 16 juillet 2026

Pour le Président du Conseil Départemental,
L'adjoint au chef de service aménagement



Philippe BELIZAIRE

Situation des travaux



Déviation(s)

La circulation depuis SION-LES-MINES sera déviée par:

